



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 68

Votants : 73 (dont 5 procurations)

N°28

OBJET :

CCAB
DE BOST
AVENANT N°2

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 2 JAN. 2013

Publiée ou notifiée

le : - 2 JAN. 2013

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (de la délibération n°1 à la délibération n°31 et de la délibération n°33 à la délibération n°47) - C. BENOIT (à partir de la délibération n°32) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS - R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et de la délibération n°19 à la délibération n°47) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la délibération n°10 et de la délibération n°13 à la délibération n°39) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°28 et de la délibération n°30 à la délibération n°47) – MC. VALLAT – M. MORGAND – JM. BOUREL - N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – F. BOFFETY – M. GUYOT – J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET (à partir de la délibération n°2) – C. MALHURET – G. MAQUIN (à partir de la délibération n°2) - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°2) – YJ. BIGNON - B. KADJAN - MC. STEYER – JJ. MARMOL - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme C. BENOIT à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°31), Vice-Présidente.

Mme et M. J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - JM. LAZZERINI à JD. BARRAUD – M. CHARASSE à G. DURANTET – Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. MINARD – J. JOANNET, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, notamment sa compétence relative aux Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg (CCAB),

Vu la délibération N°10 du Conseil Communautaire du 25 mars 2010 déterminant les modalités de co-financement des CCAB par Vichy-Communauté,

Vu la délibération N°32A du Conseil Communautaire en date du 11 décembre 2014 accordant un fonds de concours de 80 780 Euros à la commune de BOST pour son programme de travaux d'aménagement de bourg,

Vu le CCAB signé le 22 juillet 2015 par la commune de BOST, Vichy Communauté et le Département de l'Allier,

Vu l'avenant N° 1 visant à entériner la subvention définitive du Département pour les travaux de la tranche 2015,

Vu la délibération N°5A du Conseil Communautaire en date du 25 février 2016 relative à la 2^{ème} Programmation du FICT, modifiée par délibération N°14 du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2017 relative à la 6^{ème} programmation du FICT précisant que la part de FICT de la commune de BOST est affectée sur le CCAB de la manière suivante :

- 50 000 € pour la tranche 1
- 10 000 € pour la tranche 2

Considérant que la commune est amenée à reporter l'aménagement de la place centrale prévue en tranche 2, au motif que les travaux concernant le réseau d'assainissement collectif ne sont pas terminés,

Considérant que le changement de programmation de la tranche 2 induit un nouveau montant de travaux : 58 932 € au lieu de 211 400 €,

Considérant qu'il convient de prendre un avenant pour acter, d'une part, le nouveau montant de travaux de la tranche 2 et, d'autre part, le montant ajusté des subventions accordées par le Département et Vichy Communauté,

Considérant que ces modifications n'ont aucune incidence sur le montant global de la subvention attribué par Vichy Communauté à la commune de BOST dans le cadre du CCAB ; sur la totalité du programme d'aménagement de bourg, la commune bénéficiera, tel que prévu initialement, d'un fonds de concours de 80 000 € au titre du CCAB et de 60 000 € au titre du FICT,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant N°2 relatif au CCAB de BOST ci-annexé, ayant pour objet d'approuver les modifications listées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

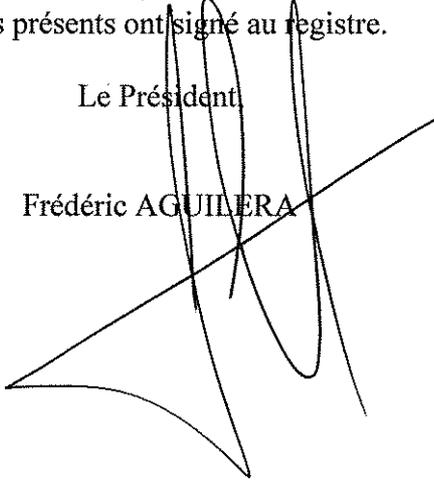
- approuve ces propositions,
 - charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.
-

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 20 Décembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Frédéric AGUIERA



Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

BOST

Avenant n° 2

PRÉAMBULE

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune de Bost, représentée par son Maire, Monsieur Christian CATARD, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2014 et du 22 septembre 2014,

et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 12 juin 2015,

et la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 11 décembre 2014,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Gérard DÉRIOT, autorisé par délibérations des commissions permanentes du Conseil général du 20 mars 2015 et du Conseil départemental du 1^{er} juin 2015.

Après examen par la Conférence de Programmation du 10 avril 2017, la Commission Permanente du Conseil Général du 24 avril 2017 a donné un accord de principe de subvention pour la deuxième tranche de travaux programmée en 2017, à savoir l'aménagement de la place centrale, des abords de la salle des fêtes et de l'église.

Par courrier en date du 19 octobre 2017, Monsieur le Maire a informé le Département que l'aménagement de la place centrale devait être reporté. En effet, ces travaux sont liés à la création d'un réseau d'assainissement collectif qui n'a pas commencé.

La commune de Bost a depuis retenu l'entreprise qui réalisera les abords de la salle des fêtes et de l'église et a les coûts définitifs de ceux-ci.

Cet avenant a donc pour objet d'attribuer définitivement la subvention de la tranche 2017 et de reporter l'action « aménagement de la place centrale ».

Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune de Bost, représentée par son Maire, Monsieur Christian CATARD, autorisé par délibération du conseil municipal en date du _____ ,

la communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2017,

le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, autorisé par délibérations des commissions permanentes du Conseil Général du 20 novembre 2017.

ARTICLE 1 : Dispositions financières

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département sont déterminés comme suit :

ANNEES	DEPENSES DEFINITIVES	MONTANT € HT	FINANCEMENT DEFINITIF			
			DEPARTEMENT	Vichy Communauté		COMMUNE
				CCAB	FICT	
2017	Aménagement des abords de la salle des fêtes et de l'église <u>Travaux</u> Terrassement Empierrement Revêtements Réseaux Eaux pluviales Signalisation et espaces verts Mur du cimetière <u>Frais divers et maîtrise d'œuvre</u>	58 932,66				
	TOTAL 2017	58 932,66	17 679,80	10 000	10 000	21 252,86

L'aide allouée par le Département pour l'année 2017 s'élève à 17 679,80 €, soit un taux de financement de 30 %.

ARTICLE 2 :

Les articles non modifiés du contrat et de l'avenant restent applicables.

Fait à Bost,
Le

Fait à Moulins,
Le

Le Maire de Bost,

Le Président du Conseil départemental,

Christian CATARD

Claude RIBOULET

Fait à Toulon sur Allier,
Le
Le Président du SDE03,

Fait à Vichy,
Le
Le Président de Vichy Communauté,

Yves SIMON

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 28 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE
2017 - CCAB DE BOST - AVENANT N° 2

.....
Date de décision: 20/12/2017

Date de réception de l'accusé 02/01/2018
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20DEC2016_28

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171220-20DEC2016_28-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales
Fonds de concours

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 28.pdf (99_DE-003-240300426-20171220-20DEC2016_28-DE-
1-1_1.pdf)